

COVID-19

# TPE

des Hauts-de-France

## Autodiagnostic : inventaire des 22 essentiels pour une reprise en sécurité

### Introduction

Depuis le 11 mai, nous entrons en phase de déconfinement progressif. Pour les partenaires sociaux des Hauts-de-France, cette reprise est avant tout conditionnée par un impératif : la protection de la santé de tous les acteurs de l'entreprise, qu'il s'agisse des salariés ou des employeurs et cela doit être notre priorité commune. Les défis auxquels nous serons d'abord confrontés sont la reprise d'activité et la sauvegarde du plus grand nombre d'emplois : le document ci-joint reprend 22 questions essentielles à se poser en matière de santé et sécurité dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19. Ces questions pourront faciliter votre démarche de réflexion ainsi que le dialogue social en entreprise, ressource essentielle pour la reprise d'activité. Il s'agit d'un auto diagnostic préliminaire qui constitue un point de départ et qui sera utilement complété par les informations, fiches et guides élaborés par les organisations professionnelles, les préventeurs et les institutionnels.

Les partenaires sociaux du COREOCT  
Comité Régional d'Orientation et des Conditions de Travail

NB : Ce document a été élaboré par les partenaires sociaux représentant les employeurs et salariés de la région Hauts-de-France au sein du COREOCT, avec le concours des représentants des services de santé au travail, de la Carsat, de l'Aract, de l'OPPBT, de la MSA et de la Direccte. Il s'agit d'un questionnaire non exhaustif, qui devra être complété par le protocole national de déconfinement ou les fiches conseils métiers et guides pour les salariés et les employeurs.

Pour réussir sa reprise ou continuer son activité dans le cadre du plan de déconfinement national et protéger la santé et la sécurité de ses salariés et usagers, voici un auto diagnostic pour vous guider. Il se base sur 4 grands principes, l'hygiène des mains, des bâtiments et des équipements, la distanciation physique, le respect de consignes dont les gestes barrières, les moyens de protection collective et individuelle.

# 1

## Ne pas rester seul et s'outiller

J'ai pu travailler en interne sur ce sujet : avec mes salariés, une personne compétente en santé sécurité au travail, un(e) représentant(e) du personnel s'il y en a.

J'ai pu aussi faire appel à des compétences externes : mon médecin du travail <http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/Coronavirus-COVID-19-fonctionnement-des-services-de-sante-au-travail-SST>, le préventeur de la Carsat ou de la MSA, l'inspecteur du travail, l'ARS, ma fédération professionnelle, les CCI/Chambre des Métiers, l'OPPBT, l'Aract, etc.

J'ai trouvé de l'information pouvant m'aider à la mise en place des mesures : protocole national de déconfinement, fiches métiers et outils de sensibilisation pour mes salariés [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr), dossier INRS et Foire Aux Questions [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr).

# 2

## Préparer le retour et l'accueil des salariés

J'ai anticipé le retour de mes salariés : qui vient physiquement et quand, qui reste en télétravail ou en chômage partiel.

J'ai prévu des moyens de communication, d'information et des temps d'échanges avec mes salariés pour garder du lien, faire remonter les difficultés, les remercier de l'engagement et de l'adaptabilité dont ils font preuve.

J'ai prévu une prise en charge sans délai (en lien avec mon médecin du travail) des personnes qui pourraient présenter des signes de santé inquiétants.

# 3

## Ré Évaluer les risques

L'organisation de l'activité et du site en amont va s'appuyer sur l'évaluation des risques de manière à :

- éviter les risques d'exposition au virus ;
- évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- privilégier les mesures de protection collective (modification de l'organisation du travail, éloignement, écrans...) en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

J'ai procédé à l'évaluation des risques des postes de travail avec mise en place de mesures de prévention de base : **distanciation (1 mètre minimum), formation et usage des gestes barrières, moyens de protection collective et individuelle.**

Je respecte les règles de distances sociales et si j'ai identifié des situations comportant un risque non maîtrisé de rupture de distanciation (hors professionnels de santé), je mets à disposition des masques FFP1 ou des masques alternatifs à usage non sanitaire, dits « grand public » et je forme au port de ces masques.

**Pour aller plus loin** : Foire aux questions sur les masques parue sur le site de la DGE [www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)

J'ai prévu une information et des supports pour les salariés sur les mesures de prévention et règles mises en place, le risque de contamination au Covid-19, le lavage des mains (savon et gel/solution hydro alcoolique) ainsi que l'usage des équipements de protection collective et individuelle.

J'ai prévu la mise en place d'affichage et un rappel régulier de ces mesures.

Je m'interroge sur l'impact de ces mesures dans mon entreprise , je mets à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques avec le risque Covid-19 sans négliger les autres risques de mon activité.



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

## 4

### Mesures liées aux contacts de personne à personne, de personne à objets manipulés et surfaces touchées

#### Hygiène des mains et des équipements

J'ai prévu de quoi se laver et s'essuyer les mains de manière accessible et en nombre suffisant (savon, essuie-mains jetables) : sanitaires, locaux collectifs, etc.

J'ai prévu de fournir des gels/solutions hydro alcooliques en cas de manipulation ou de contact avec des surfaces ou équipements partagés (outils de travail, imprimante, photocopieuse, ...), en format individuel et /ou collectif (distributeur non manuel).

J'ai prévu d'assurer la mise à disposition quotidienne et en nombre suffisant des consommables de nettoyage et de désinfection des mains (savon, gel hydro-alcoolique, essuie-mains jetables) dans tous les locaux.

#### Entretien des locaux

J'ai prévu l'entretien et la désinfection réguliers et à chaque prise de postes de travail notamment ceux partagés entre plusieurs salariés (pupitre de commande, clavier d'ordinateur, imprimante, photocopieuse, etc.)

J'ai prévu l'entretien et la désinfection renforcés (fréquence) de tout objet manipulé ou de tous lieux fréquentés par des personnes internes ou externes à l'établissement (terminal bancaire, chaises, tables, poignées de portes, rampes d'escaliers, vestiaires, sanitaires, local de pause, réserves, frigo, micro-onde, etc.)

#### Accès, accueil et limitation des personnes dans les locaux

J'ai prévu et affiché des règles d'accès et d'utilisation des locaux (espaces de vente, ateliers, locaux sociaux, etc.) : nombre maximal de personnes en même temps (4m<sup>2</sup>/personne), rotation, planning de réservation, mesures de distanciation sociale, ... avec, si possible, une communication en amont (mail, réseaux sociaux).

Pour les postes d'accueil, de paiement, de vente ou de conseils, j'ai prévu un aménagement de la zone pour permettre la distanciation (barrière, écran plexiglass, etc.), la mise à disposition des moyens de protection et d'hygiène, de privilégier l'usage unique, le sans contact ou d'inciter les personnes à manipuler leurs effets personnels (stylo, serviette, sac, etc.).

J'ai prévu et affiché des règles et de la signalétique afin d'éviter que les personnes ne soient trop proches au même moment et dans un même lieu (zones d'attente, escaliers, entrées/sorties, locaux sociaux, sanitaires, etc.).

J'ai identifié les équipements collectifs en libre-service (distributeurs, machine à café, fontaine à eau...) où les mesures d'hygiène sont plus difficiles à respecter.

## 5

### Prendre des mesures liées aux activités extérieures

J'ai mis en place des mesures d'hygiène en quantité suffisante dans les véhicules de l'entreprise et des équipements de protection individuelle en fonction du type d'intervention (livraison, montage sur site, contact avec public, activité de chantier, etc.).

J'ai informé des consignes du lieu d'intervention en intégrant la distanciation et les mesures d'hygiène à respecter.

### Aides financières liées au Covid-19

- [www.gouvernement.fr/info-Coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-Coronavirus) : Paragraphe « Les mesures prises par le gouvernement » > Thématique « pour l'économie ».
- Mesures de soutien économique existant aujourd'hui en accompagnement des entreprises <http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/Coronavirus-COVID-19-mouvements-sociaux-la-Direccte-vous-accompagne>.
- Numéro du guichet unique de la « cellule de continuité économique » : **03 59 750 100** disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.
- Reprise d'activité dans les Hauts-de-France avec fiches pratiques, aides financières, obligations, conseils, ... ([www.reprise.hautsdefrance.fr](http://www.reprise.hautsdefrance.fr)).
- Subvention Prévention TPE Covid-19 (votre Carsat Hauts-de-France) : [www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise).

### Informations complémentaires

- Conseils et accompagnement des préventeurs de la Carsat Hauts-de-France : [contactprevention@carsat-nordpicardie.fr](mailto:contactprevention@carsat-nordpicardie.fr).
- Informations de la Carsat Hauts-de-France : [www.entreprendre-ensemble.info](http://www.entreprendre-ensemble.info).
- Informations sur les téléservices et la mission nationale de traçabilité des expositions au Covid-19 de l'Assurance Maladie : [www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise).
- Documentation spécifique, conseils et accompagnement des préventeurs de l'Oppbtp : <https://www.preventionbtp.fr/Actualites>.
- Documentation spécifique, conseils et accompagnement de l'Aract Hauts-de-France : [www.hautsdefrance-aract.fr](http://www.hautsdefrance-aract.fr) > [Actualités](#).
- Documentation spécifique, conseils et accompagnement de la MSA : Nord-Pas-de-Calais [www.nord-pasdecalais.msa.fr](http://www.nord-pasdecalais.msa.fr) et Picardie [www.picardie.msa.fr](http://www.picardie.msa.fr).
- Informations sur les masques : <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/des-mesures-pour-faciliter-approvisionnement-des-entreprises-masques-de-protection>.

### Des conseils et un accompagnement adaptés : faites appel à votre service de santé au travail

- pour assurer le suivi individuel de l'état de santé de certaines catégories de travailleurs : les visites prioritaires sont assurées (exemple : pour assurer le retour des salariés vulnérables),
- pour délivrer les conseils de prévention aux employeurs et salariés (gestes barrières et distanciation sociale, masques, aide en cas de survenue d'un cas symptomatique dans l'entreprise..),
- pour accompagner les entreprises à mettre en œuvre des mesures de prévention adéquates contre le risque Covid-19 (organisation du travail, télétravail, évaluation des risques psychosociaux..).

Tous les services assurent des permanences téléphoniques et sont en capacité d'assurer des visites en fonction de l'appréciation du médecin du travail.

<http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/Coronavirus-COVID-19-fonctionnement-des-services-de-sante-au-travail-SST>

### Le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail

(COREOCT) est l'instance régionale de concertation sur la prévention des risques professionnels placée sous la présidence du Préfet de région et pilotée par la Direccte des Hauts-de-France qui réunit les acteurs régionaux de la prévention : les organisations professionnelles représentant les employeurs, les organisations syndicales, l'ARS, la DREAL ainsi que les acteurs régionaux de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail, à savoir la Carsat, la MSA, l'Aract, l'Oppbtp, les Services de santé au travail.